

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision NG-VAL n° 2013-51 du 17 octobre 2013 portant délégation de signature du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique (VAL) RATP

NOR : DEVT1414894S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP du 26 septembre 2008 fixant le seuil d'exercice des pouvoirs du président-directeur général pour les acquisitions et aliénations de tous biens immobiliers,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation au directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique à l'effet de signer, en son nom, tous actes, documents et pièces nécessaires à l'acquisition, pour un montant de 1 700 000 € (un million sept cent mille euros), d'un terrain constitué :

- des parcelles sections AC 608 et AC 610, pour une contenance respective de 858 m² et 6 068 m², sises rue des Deux-Gares, à Rueil-Malmaison (92500) ;
- d'un volume 2, résultant d'un EDDV établi sur la parcelle cadastrée section AC 609, pour une contenance de 138 m², sise rue des Deux-Gares, à Rueil-Malmaison (92500) ;
- de la parcelle section CX 283, pour une contenance de 2 389 m², sise boulevard National, à Nanterre (92000).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 17 octobre 2013.

Le président-directeur général de la RATP,
P. MONGIN